

Annexe 1

Horaires et tarifs 2024-2025 du centre « Château des Mômes »

1. Les horaires du centre « Château des Mômes » :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7H30-8H05	11H15-13H15	16H15-18H30
Mercredi	7H30-18H00		
Vacances scolaires	8H00-18H00		

2. Les tarifs du centre « Château des Mômes » :

Conformément aux délibérations des communes de l'entente, les tarifs en vigueur pour l'année 2022 - 2023 sont les suivants :

		Tarifs pour les communes : Novillard, Montreux-Château, Cunelières, Petit-Croix, Fontenelle, Bretagne	Tarifs pour les communes extérieures à l'Entente sans participation des communes (1)
Périscolaire	Matin 7h30 à 8h05	1€	2€
	Soir 16h15 à 17H00 avec Goûter	1.5€	3€
	Soir 17H00 à 18H30	3€	4.5 €
	Midi repas inclus 11h15 - 13h15	8,5€	11€
	Midi sans repas (2)	4€	4 €
	Repas si absence non justifiée	4,5€	4,5€
Périscolaire mer-credi	Accueil 7h30 à 9h00	1€ / ½ heure	3€ / ½ heure
	Matin : 9h00-12h30	5 €	10€
	Après-midi : 14h-18h	5 €	10€
	Journée 9h00 à 18h avec repas	16€	27€
	Journée 9h00 à 18h sans repas (2)	12 €	20€
Extrascolaire Vacances	Extra-scolaire 8h00 à 18h avec repas	16€	27€
	Forfait semaine 5 jours - repas compris	75 €	135€
	Journée extra-scolaire 8h00 à 18h Sans repas (2)	12 €	20€
	Forfait semaine 5 jours - sans repas (2)	60 €	100 €

(1) Pour les enfants ayant une dérogation suite à acceptation de prise en charge des frais par la commune de résidence les tarifs appliqués seront ceux de la 1ere colonne.

(2) Sous réserve de contraintes médicales (allergies alimentaires).

Le barème de l'accueil périscolaire et extrascolaire sera également fonction de l'application du quotient familial tel que calculé par la Caisse d'Allocations Familiales :

→ Une réduction de 50% pour un quotient familial inférieur à 600€.

→ Une réduction de 20% pour un quotient familial compris entre 601 et 850€.